



STAMINA
ASSET MANAGEMENT

FCP DNP CONVICTIONS

géré par Stamina Asset Management



POURQUOI INVESTIR DANS DNP CONVICTIONS ?



Nathalie et Dany PATIN, Conseillers en Investissements Financiers, sont riches d'une expérience réussie de plusieurs années d'exercice de la profession de conseil en gestion de patrimoine globale au sein de DNP Gestion Privée et en particulier la constitution et le suivi d'allocations d'actifs propres à chacun de leurs clients.

Aux côtés de Stamina Asset Management, ils pourront apporter leur expertise des marchés au fonds DNP Convictions pour une gestion encore plus efficace, réactive et dédiée à leurs clients.

Le FCP DNP Convictions est géré par Stamina Asset Management et conseillé par le cabinet DNP Gestion Privée, cabinet en gestion de patrimoine indépendant partenaire de l'Office by Primonial.

Le conseiller ne prend pas de décisions d'investissement, celles-ci relevant **exclusivement** de la compétence et de la responsabilité de la société de gestion.

1. UN UNIVERS D'INVESTISSEMENT DIVERSIFIÉ

La gestion du fonds pourra s'envisager sur une très large gamme d'OPC notamment investis, selon la configuration des marchés, sur toutes les zones géographiques, exposés aux marchés actions et obligations.

L'exposition aux marchés actions ne pourra cependant pas excéder 80 % de l'actif.

La poche obligations et produits de taux pourra, elle, varier de 20 à 100 %.

Le FCP pourra investir dans des obligations à caractère spéculatif (High Yield) dans la limite de 60% maximum de l'actif net du FCP et dans des obligations convertibles dans la limite de 40% maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition maximale au risque des pays émergents sera de 100% de l'actif net.

2. UNE GESTION FLEXIBLE ET RÉACTIVE

Grâce à cette liberté d'allocation laissée au gérant, l'objectif de sa gestion discrétionnaire sera de sélectionner les meilleures gestions, selon l'appréciation des gérants, en recoupant 2 approches complémentaires :

- ▲ une approche qualitative par l'analyse des fondamentaux des fonds étudiés,
- ▲ une approche quantitative basée sur des critères de performance et de régularité, des OPC.

3. UN PILOTAGE CONSTANT DU RISQUE

La construction du portefeuille répondra, en toute circonstance, à un objectif de minimisation du risque, grâce notamment à la complémentarité des OPC et des sociétés de gestion retenus, à la volatilité des supports et à la flexibilité de l'allocation. La gestion repose sur l'anticipation par les gérants de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que les fonds ne soient pas exposés à tout moment sur les marchés et/ou valeurs les plus performants

Objectif de gestion : l'objectif de gestion du FCP est la recherche de performance, sans référence à un indice, sur un horizon d'investissement de 5 ans, à travers une gestion discrétionnaire de type flexible s'appuyant sur une sélection d'OPC de tous secteurs, toutes spécialisations ou classifications et toutes tailles de capitalisations.

Indicateur de référence : la réalisation de l'objectif de gestion du FCP n'est pas corrélée à un indicateur de référence ni en valeur relative ni dans le temps.

Cependant, la performance pourra être comparée a posteriori avec l'indicateur composite suivant :

- ▲ 25 % EuroStoxx 50 dividendes réinvestis,
- ▲ 25 % MSCI World dividendes réinvestis,
- ▲ 50 % Eonia capitalisé OIS.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU FONDS

PROFIL DE RISQUE DU FONDS



- ▲ **Classification** : OPCVM diversifié, agréé par l'AMF le 20 septembre 2013
- ▲ **Nature juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français
- ▲ **Code ISIN** : FR0011558741
- ▲ **Souscription minimale** : 100 euros
- ▲ **Frais d'entrée** : 5 % maximum
- ▲ **Frais de sortie** : néant
- ▲ **Frais courants** : 3,55 %* dont frais de gestion : 2,39% TTC maximum et frais indirects : 1,30% TTC maximum
- ▲ **Commission de surperformance** : néant
- ▲ **OPC d'OPC** : jusqu'à 100 % de l'actif net du FCP

PRINCIPAUX RISQUES LIÉS À LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Risque de perte en capital : le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants. La VL du FCP peut en outre avoir une performance négative.

Risque actions : jusqu'à 80 % de l'actif. La VL du fonds pourra suivre le comportement des marchés actions. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque de taux : risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêts.

Risque de change : jusqu'à 100 % de l'actif. Le risque existe du fait que le fonds peut détenir des dettes ou OPC libellés dans une devise autre que l'euro.

Risques marchés émergents : jusqu'à 100 % de l'actif. Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par les investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque de crédit : le risque crédit est lié au risque de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (high yield) : il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres jugés « spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres

de la catégorie « investment grade ». L'exposition du portefeuille aux « titres spéculatifs » ne dépassera pas 50 % de l'actif net.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles : la valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix des dérivés intégrés dans le Fonds. Le degré d'exposition au risque obligations convertibles sera au maximum de 60 % de l'actif net du fonds.

Risque lié aux arbitrages : parmi les OPC sélectionnés, certains pourront recourir à une technique d'arbitrage. L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments.

Impact des produits dérivés : la possibilité pour le portefeuille d'investir dans des produits dérivés (futures, options, swaps, etc...) l'expose à des sources de risques et donc de valeur ajoutée que des titres en direct ne permettent pas d'atteindre. L'utilisation de produits dérivés permet, sans modifier la composition du portefeuille de titres, de s'exposer de façon accrue sur différents facteurs de risque, selon les anticipations de nos équipes de gestion, et d'accentuer (ou de diminuer) les fluctuations de valorisation.

Risque de contrepartie : il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi, le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative

Pour plus de détails, se référer au prospectus et au DICI du fonds.

*Le chiffre communiqué se fonde sur une estimation des frais de l'exercice. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre. Il est possible qu'à l'avenir le montant prélevé soit inférieur. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective. Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la partie « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site www.stamina-am.com.

STAMINA ASSET MANAGEMENT, SPÉCIALISTE DE LA GESTION FLEXIBLE, DE L'ALLOCATION D'ACTIFS ET DE LA GESTION DES RISQUES.

Stamina Asset Management est une société de gestion de portefeuille spécialiste de la gestion flexible, appartenant au groupe Primonial, leader du conseil patrimonial indépendant en France.

L'équipe de Stamina AM est composée de professionnels particulièrement expérimentés qui mettent en œuvre plusieurs types de gestion, quantitative et de convictions.

Flexibilité, gestion du risque et de la volatilité sont les éléments clés de la gestion de Stamina AM.

GRUPE PRIMONIAL - CHIFFRES CLÉS AU 31/12/2015

Plus de 11 milliards d'euros d'actifs gérés ou conseillés

3,7 milliards d'euros de collecte en 2015

40 000 clients particuliers conseillés

1 200 partenaires institutionnels et indépendants

550 collaborateurs

DNP GESTION PRIVÉE

SARL DNP Gestion Privée - RCS 752491308 - Démarcheur bancaire et financier 1050940091WK - ORIAS : 12068612.

ANACOFI CIF E003394. Courtier en Banque et services de paiement. CNIL n°1649111.

Dany PATIN Conseiller en Gestion de Patrimoine Certifié (niveau II -NSF 313 N).

Carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce T 225 délivrée par la préfecture de Blois.

SIÈGE SOCIAL

2 rue Rebrousse Pénil

41000 Blois

Tél. : 02 54 74 30 98

dnp@dnpgestionprivee.fr

Partenaire de l'Office by Primonial

STAMINA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée au capital social de 1 960 259 euros. 491 164 612 RCS Paris. Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF le 3 août 2006 sous le numéro GP 06 000021.

SIÈGE SOCIAL

15/19 avenue de Suffren

75007 Paris

Tél. 01 44 21 70 00

Fax. 01 44 21 71 23

clientservicing@primonial.fr

www.stamina-am.com

ADRESSE POSTALE

19 avenue de Suffren

CS 90741

75345 Paris Cedex 07

Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables et à jour au moment de sa parution. Stamina Asset Management ne peut cependant en garantir l'exactitude ni l'exhaustivité. Toutes prévisions ou opinions exprimées sont propres à Stamina Asset Management à la date d'édition de ce document et sont susceptibles de changer à tout moment sans préavis. Ce document à caractère promotionnel est fourni à titre d'information uniquement. Ce document ne doit pas être considéré comme une sollicitation, une recommandation ou une offre de souscrire ou de conclure une quelconque opération sur ces OPCVM et n'emporte aucun engagement contractuel de la part de la société de gestion ou du commercialisateur. Toute personne intéressée par un investissement dans ces fonds doit disposer des connaissances et de l'expérience nécessaires pour évaluer les caractéristiques et risques liés à cet investissement.

A cet effet, l'investisseur doit se rapprocher de son conseil habituel pour vérifier son niveau de connaissance et d'expérience ainsi que l'adéquation de ces fonds à son objectif d'investissement. Les opérations de souscription, rachat et arbitrage sur ces OPCVM ne peuvent être effectuées que sur la base du dernier Prospectus Simplifié en vigueur disponible gratuitement et sur simple demande auprès de la société de gestion et du commercialisateur. Par ailleurs, l'investisseur est informé que la performance passée n'est pas une garantie de la performance future, et que la valeur d'un investissement en OPCVM peut varier à la hausse comme à la baisse selon l'évolution des marchés financiers et des cours de change, tout comme les revenus qui y sont attachés.